

**Procès Verbal du Conseil Municipal
du lundi 28 septembre 2026 à 20h30**

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six (28/09/2026), à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie COURNAC, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2026.

Etaient présents : COURNAC Jean-Marie – KEREBEL Karine – LE LAY Paul – DE GEUS Fred – VIGNEZ Sylvie – GIBERT Sébastien – PUJOL Sébastien – BALDY Alexia – OSSART Juliette - REDOULES Christine

Représenté : COTONEA Stéphane par Fred DE GEUS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

La séance ouverte, Juliette OSSART a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

- Approbation du PV du 29 juin 2026 – points à ajouter

Candidature envoyée pour la rénovation, AAP du Département, DPE en D

- Demande d'ouverture d'un compte épargne temps pour l'agent technique

Courrier reçu de la part de l'agent technique qui demande une ouverture de CET. C'est un droit dès lors que la demande est formulée. Les démarches vont être faites.

- Achat de matériel pour un total de 2332,95€ TTC

Taille haie télescopique à batterie

Réciprocateur à batterie pour les bordures et graviers

Masque Investissement

Batteries et chargeur

Point d'étape sur le Plan Communal de Sauvegarde

Paul le Lay a commencé à travailler sur une trame envoyée la préfecture du Lot, sur laquelle sont déjà inscrits certains contacts.

Une des prochaines étapes sera de définir des référents de quartier, si possible plutôt en dehors du conseil municipal.

Parmi les risques identifiés :

- Retrait- gonflement des argiles (si fissures, il faut écrire pour les déclarer, min 10 demandes pour une prise en compte, délai rapide, demande de particuliers)
- Affaissement ou effondrement de cavité
- Inondations par ruissellement
- Incendies : travail à réaliser sur les bornes (actuellement une dans le Bourg et une à la



Vierge). Pour mettre de nouvelles bornes il faudrait un débit suffisant, ce qui n'est pas le cas. Il faudrait donc des réserves enterrées ou clôturées (risques de vandalisme), trouver les terrains. Les réserves d'eau des particuliers ne sont pas prises en compte (min. 120m3 par réserve, plateforme d'accès et aspiration possible). Convention avec les agriculteurs possibles. Le SDIS peut venir faire un diagnostic des besoins. Il existe des subventions. Etudier la possibilité de même équipement partagé entre agriculteurs et commune.

Matériel : recensement à réaliser au niveau de la population sur le matériel disponible (tracteur, citerne, outils etc.)

Voir pour récupérer les contacts mails, téléphone des habitants pour un contact plus facile et rapide en cas de situation de crise.

Identification de personnes vulnérables : il faut recueillir leur accord pour les inscrire sur une liste dédiée dans le PCS (une quinzaine de personnes identifiées qui n'ont ni famille à proximité et qui ont + 70 ans).

Salle des fêtes identifiée comme point de rassemblement.

Questions diverses :

- Identification de 24 noms effectuée pour la commission communale des impôts directs, réunion une fois par an, à faire avant le 31 décembre.
- Pour les personnes qui n'ont pas encore fait installer la fibre, à faire rapidement car l'ADSL sera enlevée très prochainement. Une subvention existe pour les travaux.
- Le prochain conseil communautaire aura lieu à Thédirac le 22 octobre à 20h.
- Congrès des maires du Lot à Figeac le 16 octobre, inscriptions à réaliser très rapidement, avec l'intervention d'Alain Bauer, criminologue, spécialiste des questions de sécurité et de gestion de crise, invité en qualité de "Grand témoin"
- Colis renouvelés pour les personnes âgées (à partir de 65 ans), 55 foyers y ont droit ainsi que des boîtes de chocolat (x4) pour les personnes qui sont à l'Ehpad. Colis à 16€ chez Valette. Lors de la distribution, en profiter pour demander aux personnes identifiées comme vulnérables si elles sont d'accord pour être inscrites au registre.
- Bulletin municipal à travailler : intramuros, PCS, photos, Stylo offert avec.
- Question de l'association des parents d'élèves : est-ce qu'il y aura une subvention de la part de la commune de Thédirac pour 2026 ? 450 € votée, sera versé avant Noël (fonctionnement par année scolaire et non civile).
- La cérémonie du 11 novembre sera un mercredi



- Pylône : ATC a été contacté, l'entreprise a accepté d'étudier la possibilité de déplacer sur l'emplacement proposé par Patrice Gibert (croisement route de la gare et route qui va au Frau et à la carrière, le branchement électrique est à moins de 500m). Les plans ont été envoyés et M. le Maire les a relancés plusieurs fois par téléphone ces deux dernières semaines, sans réponse à ce jour de leur part.
- Un administré a construit dans les bois deux cabanons de 30 m², un permis de construire avait été déposé qui lui a été refusé car la nécessité agricole n'était pas justifiée par son activité. Un procès a eu lieu, il paye actuellement 5€ par jour de pénalités. Une relance va être réalisée auprès de la préfète pour faire démolir les cabanons construits illégalement.
- Mise en conformité de la boulangerie : Karine Kerebel doit rappeler la chambre des métiers afin de lancer la démarche de diagnostic sur les travaux à réaliser, puis d'enclencher une discussion entre propriétaire et locataire.
- Bornes de recharge électrique : la commune n'est pas dans le schéma.
- Projet de mettre des lampes led à l'ancien terrain de pétanque.
- Pour l'instant personne n'occupe la nouvelle salle du préau, cela nécessite une réflexion sur son usage. Elle pourrait utilisée par d'autres associations. Le club de country souhaite par exemple l'utiliser pour un repas, un samedi afin de pouvoir utiliser les sanitaires et point d'eau du café associatif qui sera ouvert.
- Remplir la partie Patrimoine, randonnée etc. sur intramuros.

La séance se termine à 22 heures.

La Secrétaire de séance
Juliette OSSART

Le Maire
Jean-Marie CURNAC

